

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **82 (1946)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : S. L. V. - S. P. R. : *Service d'informations.* — Vaud : *Assurance accidents.* — Dans les sections : *Ste-Croix.* — *Société vaudoise de travail manuel.* — Genève : *Concours « Pour l'Avenir ».* — U. I. G. : *La vente O. S. L. continue.* — U. I. G. - Dames : *Convocation.* — Neuchâtel : *Fonds scolaire.* — *Allocations pour 1946.* — *Mise au concours.* — Informations : *Chez nos voisins : France.*

Partie pédagogique : R. Dottrens : *Examens.* — V. Dentan : *A propos d'analyse logique.* — Georges Annen : *La composition.* — *Bibliographie.*

PARTIE CORPORATIVE

S. L. V. et S. P. R. — SERVICE D'INFORMATIONS

Pour resserrer les liens unissant les instituteurs suisses et faciliter leurs relations, le *Schw. Lehrerverein* et la *Société pédagogique romande* ouvrent dans leurs organes, la *Schw. Lehrerzeitung* et l'*Educateur* une rubrique spéciale. Le *Bulletin corporatif*, sous le titre **Service d'Informations**, publiera en français les demandes de nos collègues alémaniques désirant placer chez un instituteur romand leurs enfants comme volontaires, pensionnaires ou en échange. Ces demandes peuvent aussi comprendre, pour les maîtres, un séjour de vacances ou un échange de correspondance. Réciproquement, la *Schw. Lehrerzeitung* fera paraître en allemand les demandes des collègues romands. La Rédaction du *Bulletin* recevra les annonces des abonnés à l'*Educateur*, les enverra à la Rédaction de la *Lehrerzeitung* et transmettra aux intéressés les offres qui pourraient suivre, si l'annonceur n'a pas spécifié vouloir les recevoir directement. Les rédactions se chargeront des traductions. Une finance de Fr. 1.— sera perçue pour couvrir les frais de correspondance.

VAUD

ASSURANCE ACCIDENTS

L'Etat a admis le principe de l'assurance professionnelle. Toutefois aucune précision n'est encore donnée quant aux garanties. En cas d'invalidité ou de décès, les couvertures risquent d'être minimes. Un certain nombre de collègues m'ont écrit à ce sujet. La Direction de l'AMV a fixé des tarifs très bas, approximativement, une prime équivalant au tiers de la prime de la non professionnelle. Je suis donc à votre entière disposition.

Le contrat collectif obtenu à l'AMV ne rencontre pas le succès que nous pourrions en attendre. Quelque 15 % des membres de notre association y a adhéré, et spécialement des dames, plus prévoyantes peut-

être. Et pourtant les conditions sont telles que c'est négligence d'y renoncer.

Je suis étonné de rencontrer un grand nombre de collègues qui croient que nous sommes quasiment immunisés. Les accidents de la circulation, même les faux-pas sont pour tous les mortels...

Les conditions faites à nos épouses et à nos enfants sont aussi fort intéressantes. Si cela est nécessaire, je vous renverrai des bulletins d'adhésion.

Nos membres qui ont déjà adhéré recevront d'ici le 20 février un certificat d'assurance et un extrait du contrat. Passé cette date, si quelqu'un n'a rien reçu, qu'il m'écrive.

L'assurance part dès réception de la prime.

La feuille d'accident se demande à l'AMV, Benjamin-Constant, Lausanne.

Pierre Jaquier, Givrins.

DANS LES SECTIONS

Ste-Croix. *Journée à ski, du 20 janvier.* Ce fut une pleine réussite : neige poudreuse à souhait, ambiance sympathique et bonne volonté de la part de chacun.

Sous la patiente et ferme direction de notre instructeur, la matinée s'écoula rapidement en exercices variés. Une excursion au Chasseron termina agréablement la journée.

Nous remercions instructeur et organisateur et ne demandons qu'à récidiver.

Une participante.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL MANUEL

ET DE RÉFORMES SCOLAIRES

Cette société organise quelques séances préparatoires pour ceux qu'intéresse le Brevet vaudois de Travail manuel. Prochaine réunion : samedi 9 février 1946 à 14 h. 30, au Collège scientifique, Pont Bessière, Lausanne. *Dessin technique*, par M. Paul Mottaz, prof. (Se munir de crayons et gomme, s. v. p.)

Le comité.

GENÈVE

CONCOURS

de la Fondation « Pour l'Avenir »

« Pour l'Avenir », fondation pour la Justice sociale dans l'Éducation a pour but de venir en aide aux adolescents de nationalité suisse (exceptionnellement aux étrangers) qui se distinguent par leurs aptitudes remarquables et que la situation matérielle de leur famille oblige à chercher prématurément un salaire et à renoncer ainsi à la carrière de leur goût.

De par ses statuts, la fondation ne peut s'intéresser qu'aux élèves des écoles de Genève spécialement bien doués. Le Comité examinera les candidatures et décidera du droit de participer au concours.

L'attribution des bourses est décidée à la suite d'une série d'épreuves organisées dès la clôture de l'inscription.

Toutes les inscriptions doivent être faites sur formulaire spécial à demander à M. Rod. Ehrat, secrétaire, 34, Ch. de l'Etang, Châtelaine. (Prière de présenter la demande par écrit.)

Les demandes qui ne seraient pas présentées dans les formes ci-dessus ne pourront pas être prises en considération, non plus que celles qui seraient adressées après la clôture de l'inscription, fixée au dernier jour du mois de février.

Le Comité de la fondation.

U. I. G.

LA VENTE O. S. L. CONTINUE !

En décembre nous avons déjà vendu dans les écoles genevoises pour plus de Fr. 1000.— de brochures... moins que les autres années !

Mais plusieurs collègues n'ont pas répondu à notre appel. (Nous savons pourquoi : vente Pro Juventute, préparation des fêtes de Noël, etc, etc.) D'autres n'ont pu y répondre qu'imparfaitement.

Nous ne voudrions pas, cependant, que leurs élèves n'aient pas l'occasion, comme ailleurs, de se procurer des lectures intéressantes à prix modique.

La Centrale genevoise O. S. L. (Ecole du Mail) reste donc ouverte. Elle continuera à livrer n'importe quand les brochures qu'on lui commandera, organisera une nouvelle vente de printemps (quand les nouvelles brochures auront paru) et ne cessera son activité qu'au 30 mai.

Collègues qui voulez reprendre la vente dès maintenant, vous le pouvez !

J.-J. Dessoulavy.

P. S. Les brochures gratuites vous seront envoyées en juin, au prorata du nombre des brochures vendues.

U. I. G. - DAMES

CONVOCATION

Assemblée générale le 6 février 1946, à la Taverne de Plainpalais, à 16 h. 30.

Ordre du jour important :

- a) Allocations 1946.
- b) Modification de l'article 7 des statuts. Votation.
(Proposition de Mme Rougemont d'élever l'amende des membres absents à l'assemblée administrative de Fr. 2.— à Fr. 5.—.)
- c) Renouvellement du Comité et de la présidente.

Le Comité.

NEUCHÂTEL

FONDS SCOLAIRE

Je faisais remarquer dans ma chronique de samedi dernier qu'il me paraissait nécessaire de revoir la répartition des charges entre pouvoirs publics et membres du Fonds scolaire de Prévoyance (FP) consacrée par la loi du 13 mars 1937, révisée partiellement le 28 décembre dernier.

Quelles étaient tout d'abord les prévisions budgétaires pour l'année 1937 ?

Les allocations communales étaient fixées à Fr. 72 840.— et celles de l'Etat à Fr. 170 820.—. Ce poste comprenait d'une part Fr. 127 160.— au titre d'allocations légales et d'autre part Fr. 43 660.— à celui d'allocations extraordinaires.

Par allocations légales, il faut entendre celles qui étaient dues en application de la loi du 15 juillet 1920, alors en vigueur, soit Fr. 260.— par poste. La quote-part des communes se montait à Fr. 140.— et celle des assurés à Fr. 260.—, comme pour l'Etat.

Les versements extraordinaires remontent à 1931. Cette année-là, l'Etat, en prévision du danger que la diminution des cotisants faisait courir au Fonds, prenait à sa charge un subside extraordinaire de Fr. 10 000.—. Puis dès 1934, à ce subside vint s'ajouter une subvention spéciale calculée à raison de Fr. 660.— par poste supprimé.

Les allocations des pouvoirs publics budgétées pour 1937 représentaient donc au total la somme de Fr. 243 660.—.

* * *

Quelles étaient les exigences de l'expert, chargé de renflouer l'institution, à l'égard des mêmes pouvoirs ? Il posait deux conditions.

Tout d'abord, de renoncer au principe d'une participation financière calculée par tête et de la remplacer par une subvention fixe. La stabilité d'un tel versement a, au point de vue actuariel, le pouvoir de résorber une part plus considérable du déficit technique que ne le permettrait une contribution variable.

Ce principe admis, le montant de l'allocation annuelle était fixé à Fr. 300 000.— ; soit Fr. 175 000.— pour l'Etat et Fr. 125 000.— pour les communes.

L'Etat accepte sa charge sans sourciller. Il est vrai que si l'on tient compte des allocations extraordinaires indiquées ci-dessus, le supplément de dépenses ne représentait que la petite somme de Fr. 4180.—.

Après beaucoup de difficultés, les communes consentirent à élever leur contribution de Fr. 72 840.— à Fr. 85 000.—, soit une charge nouvelle de Fr. 12 160.—.

En résumé, Etat et communes prenaient en charge une contribution annuelle fixe de Fr. 260 000.— au lieu de Fr. 300 000.—, ce qui correspondait à un apport nouveau de Fr. 16 340.—.

* * *

Qu'en est-il du côté des assurés ?

Le plan primitif de l'actuaire prévoyait une économie de Fr. 150 000.— provenant de la diminution des pensions. D'un autre côté, l'augmentation des primes représentait une plus-value de Fr. 20 000.—.

La participation des communes arrêtée, comme nous venons de le voir, à Fr. 85 000.— au lieu de Fr. 125 000.—, contraignit l'expert à récupérer la différence de Fr. 40 000.— en grevant les charges déjà très lourdes des pensionnaires d'un supplément de Fr. 20 000.— et celles des assurés d'une surprime de Fr. 15 000.—. Quant au solde de Fr. 5000.—, c'est par le retardement de l'âge de la retraite qu'il fut balancé.

La contribution annuelle exigée des membres du Fonds pour son assainissement s'est donc élevée à Fr. 205 000.— comprenant Fr. 170 000.— sous forme de baisse des pensions et Fr. 35 000.— à titre d'augmentation des primes.

Si l'on compare cette charge avec celle de Fr. 16 340.— indiquée ci-dessus pour l'Etat et les communes, on est bien loin, comme je le disais précédemment, des proportions de 6/10 pour les pouvoirs publics et de 4/10 pour les intéressés admises dans la récente modification appliquée à l'échelle des pensions du Fonds secondaire. Concernant notre cas, la part de l'Etat et des communes représente environ le 8 % contre le 60 % et celle des intéressés le 92 % environ contre le 40 %.

En assimilant même — ce qui est légitime — aux charges nouvelles la somme précitée de Fr. 43 660.— représentant les allocations extraordinaires de l'Etat, la participation des pouvoirs publics reste encore sensiblement inférieure au taux de 60 % appliqué au Fonds secondaire ; elle n'atteint que le 27 %. Il reste ainsi à la charge des intéressés le 73 % des ressources nouvelles au lieu du 40 %.

* * *

Le malheur a voulu que l'effondrement du FP coïncidât avec la crise la plus aiguë qu'aient connue les finances de notre canton. Il ne faut donc pas s'étonner que le secours obtenu des pouvoirs publics fasse si pâle figure à côté de celui accordé au FS dans la revision précitée, laquelle s'est faite dans un moment où les caisses publiques regorgent de biens.

A fin 1946, nous aurons porté notre lourd fardeau pendant 10 ans. Il serait équitable, puisque les conjonctures financières s'y prêtent, que les pouvoirs publics reprennent de nos charges la part qui excède le 40 %. Nous serions mis ainsi sur le même pied que nos collègues du FS. Nous estimons avoir supporté assez longtemps la majeure partie des sacrifices nécessaires au relèvement du FP d'autant plus que parmi les causes qui ont amené l'institution au bord de l'abîme, il faut mentionner les suppressions de classes. Elles ont dangereusement entravé le recrutement des assurés et la responsabilité en est imputable aux autorités. Nous ne sommes pas irréprochables non plus ; des erreurs ont été commises lors des précédentes revisions par notre propre faute et attribuables en partie à cette déplorable prétention de donner des leçons à l'expert, de mettre en doute et de combattre ses avis, prétention qui hante encore trop de cerveaux parmi nous. La dernière campagne de revision en fait preuve.

Les conséquences de ce dangereux travers nous coûtent cher ; mais le prix en est surfait. Et, comme la carence des pouvoirs publics en est

cause, ils ont le devoir, je le répète, d'alléger notre charge. Il serait désirable aussi que les pensionnaires, sur qui le coût de la vie a de cruelles répercussions, puissent profiter de cet allègement dans une large mesure.

J.-Ed. M.

ALLOCATIONS POUR 1946

Dans sa prochaine session qui aura lieu vers la mi-février, le Grand Conseil sera appelé à se prononcer sur la question des allocations pour l'année courante.

Le Conseil d'Etat et les représentants des corporations intéressées se sont mis d'accord sur certains principes d'où résulteront de notables améliorations.

J'y reviendrai dès que le rapport du gouvernement sera publié.

J.-Ed. M.

Mise au concours

*La direction des Ecoles primaires et
le Comité des Colonies de vacances*

de La Chaux-de-Fonds mettent au concours le poste d'instituteur-directeur des Colonies de vacances de Malvilliers.

Pour tous renseignements, s'adresser au directeur des Ecoles primaires.

Inscriptions auprès de la direction des Ecoles et du Département de l'instruction publique *jusqu'au 25 février 1946.*

INFORMATIONS

CHEZ NOS VOISINS

France. Au cours du Congrès du Syndicat national des instituteurs et institutrices de France, tenu à Paris le 26 décembre dernier — le premier de la France libérée — la motion suivante, *concernant la nationalisation de l'enseignement*, a été admise à l'unanimité :

« Le congrès du S.N. constate que nulle part les parents ne se plaignent de l'enseignement public ; que nulle part, même là où ils restent fermement attachés aux pratiques religieuses, ils ne souhaitent l'ouverture d'écoles confessionnelles ;

affirme que la seule façon de respecter la liberté de conscience et de sauvegarder l'unité morale entre Français, est de faire de l'école laïque de Jules Ferry et de Paul Bert la seule école nationale où croyants et incroyants, riches et pauvres apprendront à se comprendre, à s'estimer, à pratiquer entre eux la tolérance et la fraternité ;

donne mandat au bureau national d'engager une action pour que le principe de nationalisation immédiate de l'enseignement soit introduit dans les lois constitutionnelles.

Le congrès proclame solennellement que la réforme envisagée ne portera nulle atteinte au droit des familles de faire donner à leurs enfants l'instruction religieuse de leur choix, en dehors des locaux et des horaires scolaires et par les ministres des cultes. »

Ecole libératrice, 25 janvier 1946.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

EXAMENS

Notes scolaires et examens sont deux aspects d'un double problème : celui du contrôle et du rendement de l'enseignement.

Les examens sont devenus des plaies dans les écoles et constituent dans leur forme actuelle des obstacles infranchissables à la réalisation de progrès possibles souhaités de tous. Comme les notes, ils ont perdu leur utilité et changé de rôle. Au lieu d'être des moyens de renseignement, des modes de constatation, une façon d'évaluer l'intelligence, le savoir et l'effort des élèves, ils sont devenus, pour les maîtres, le but en soi, un moyen de discipline et de stimulation ; pour les élèves, une menace qui plane constamment. Au même titre que les notes, les examens sont responsables d'un état d'esprit fort regrettable chez les éducateurs dont la grande majorité est persuadée de l'excellence de leur valeur et de la vanité des critiques qu'on leur adresse.

Au lendemain de la première guerre mondiale, les attaques virulentes lancées contre leur maintien ont conduit à certaines modifications, à certains allègements. Dans nombre d'écoles, la part attribuée à l'examen dans la promotion ou le classement des élèves a été réduite et l'on a tenu compte davantage du travail fourni tout au long de l'année.

Ou bien, on a supprimé les examens annuels pour les remplacer par des interrogations périodiques spéciales. On est bien obligé de constater que partout où ce système s'est instauré, le remède est devenu pire que le mal : en voulant diminuer les inconvénients constatés, on n'a fait que les multiplier puisqu'à part leur nombre accru, rien ne distingue ces « épreuves » des anciens examens. Autant dire que presque rien n'a été fait pour améliorer leurs insuffisances. Car la question essentielle reste posée : les examens sont-ils un instrument de mesure et de contrôle sérieux, un moyen de sélection auquel on peut se fier sans réserve ? Remplissent-ils cette fonction à la satisfaction de tous les intéressés ? La mesure est-elle exacte ? Le contrôle objectif ? Le choix inattaquable ? Tout est là.

La sanction officielle que les examens de tout genre apportent à des études diverses est-elle fondée en équité ? Toutes précautions sont-elles prises pour assurer à tous des chances égales, pour éviter erreurs et injustices ?

Reprenons rapidement les critiques adressées aux examens et la réponse aux questions que nous venons de poser sera donnée.

Dans un *examen écrit*, une question mal rédigée, un terme que l'élève ne comprend pas et le voilà handicapé et perdu.

Dans l'*examen oral*, l'élève peut être encouragé, guidé ou ne pas l'être. Son sort est réglé en quelques minutes. De plus, la chance joue un rôle : s'il passe après un cancre, le candidat moyen est avantagé ; il souffre par contre de succéder à un élève brillant. Et que dire des candidats qui passent en fin de journée ou en fin de session quand les examinateurs sont absolument fourbus.

Les critiques portent ensuite *sur le contenu*. Que l'examen soit oral ou écrit, subsiste l'aléa des questions posées, faciles une fois, difficiles une autre. Pourquoi? Parce que c'est ainsi et qu'on ne prend pas la peine d'assurer l'équivalence des difficultés si tant est qu'on puisse l'établir dans des examens traditionnellement conçus! En effet, chaque maître comme chaque professeur a sa manière à lui de choisir, de poser et d'apprécier les questions.

Ainsi la réussite des élèves dans deux classes parallèles et pour le même enseignement dépend-elle beaucoup moins de leur valeur ou de leur effort que du degré de sévérité ou d'indulgence de leur maître respectif.

Les critiques portent surtout encore sur le degré de confiance qu'on peut accorder *aux résultats*. Nous rejoignons ici le domaine de la cotation et des notes.

Les membres d'un jury d'examen ont parfois bien de la peine à s'entendre et souvent le résultat de leurs délibérations se traduit par une note qui reflète davantage leurs manières différentes de juger que la valeur réelle du travail qu'ils ont examiné ou de l'interrogation à laquelle ils ont assisté.

Il ne faudrait pas croire qu'il s'agisse là de vétilles. Lors d'une recherche sur la correction des épreuves au baccalauréat français incluse dans la grande enquête internationale sur les examens institués par la Commission Carnegie en 1931, cent copies de composition française, de version latine, de langues vivantes, de mathématiques, de philosophie et de physique ont été corrigées et cotées séparément par des jurys de six professeurs. Cette correction a donné les résultats que voici. Les écarts entre le nombre des points obtenus avec tel ou tel examinateur sur 20 points maximum ont été les suivants: version latine 12; composition française 13; mathématiques 9; philosophie 12; physique 8.

Conclusion: Ce n'est pas la coïncidence des notes qui est le fait habituel, mais leur différence. La rencontre de deux correcteurs sur une même appréciation est un accident.

On comprend dans ces conditions que les projets de réforme de l'Éducation nationale en France prévoient la suppression du baccalauréat!

Ces graves divergences entre correcteurs différents ne sont nullement résolues en s'en remettant à un seul, bien au contraire.

Indépendamment de la prise de position de chacun quant à l'emploi sévère ou indulgent de la série des notes dont il dispose, il faut tenir compte de l'inconstance du correcteur bien rarement égal à lui-même.

Santé, soucis, fatigue; une nuit blanche ou un repas mal digéré, ennuis de famille ou événements extérieurs, peines ou joies, toutes ces circonstances de la vie retentissent sur la manière d'apprécier et amoindrissent encore la confiance que l'on peut avoir dans l'attribution des notes et la correction des examens.

Les critiques formulées à l'endroit des examens sont aggravées pour tous ceux d'entre eux qui décident de l'admission ou de l'éviction dans un ordre d'enseignement donné ou à des études particulières.

Leurs résultats, en effet, expriment fort rarement la valeur réelle des candidats mais sélectionnent un type intellectuel qui est loin d'être le meilleur : celui qui est apte à reproduire la pensée d'autrui. Ils ne renseignent pas sur l'intelligence dans sa totalité mais sur la capacité de celle-ci à réagir à l'influence du maître, sur l'aptitude à s'adapter et à assimiler. Ce n'est pas la seule ni la plus importante.

Les examens actuels opèrent une sélection basée sur des capacités intellectuelles limitées — celles que l'école exerce — c'est-à-dire sur les formes scolaires de l'intelligence.

Une telle sélection ignore le pouvoir créateur de l'intelligence, comme les aptitudes manuelles ou sensorielles ce dont ne sauraient se passer par exemple les futurs chirurgiens, architectes, ingénieurs, dentistes.

Elle fait fi des dons artistiques, elle ignore les tendances profondes, les ressources de l'intelligence créatrice, l'esprit d'initiative, la capacité à réagir à l'imprévu et à l'imprévisible.

Elle ne tient pas compte de l'influence des divers milieux sociaux et avantage par là les élèves des classes sociales supérieures au détriment de ceux qui se présentent avec leurs seuls moyens personnels. A intelligence et à capacité égales, par la seule différence des moyens d'expression acquis dans le milieu familial, l'élève et l'adolescent issus de familles modestes, sans culture, sont injustement préférentiels au bénéfice de leurs camarades de milieux cultivés.

L'examen mécanise et stérilise l'enseignement ; il fait prévaloir le plan d'études car il faut se préparer à répondre à toutes les questions qu'on en peut tirer. Il donne lieu à un travail de mémoire sans aucun profit pour l'assouplissement et l'usage intelligent de cette faculté.

La réforme des examens, comme celle du mode de jugement des aptitudes et du travail des élèves, sont à entreprendre sans délai. C'est de cette réforme initiale que dépendent la plupart de celles qui permettront à nos écoles suisses de reprendre le terrain qu'elles ont perdu et de dispenser en faveur de notre jeunesse un enseignement et une éducation aussi modernisés et adaptés aux besoins de ce temps que le sont nos magnifiques constructions scolaires qui font l'admiration de l'indigène et des étrangers.

La réforme des examens ne dépend pas d'une décision administrative mais d'un changement de l'esprit qui préside aux destinées de l'enseignement. On retrouve ici comme ailleurs la complexité du problème éducatif.

Supprimer les examens dans une organisation scolaire où les conceptions pédagogiques ne changeront pas, où l'attitude du maître demeurera la même, où l'économie du travail et le plan d'études ne subiront aucune modification, c'est agir en vain.

Les élèves non entraînés à travailler autrement se féliciteraient de l'effort qu'on leur évite sans aucun profit réel pour eux, les maîtres ne tarderaient pas à se plaindre de l'abaissement du niveau général des études et le temps viendrait — de multiples expériences l'ont prouvé — où l'on démontrerait la nécessité de rétablir les examens en s'en pre-

nant aux idées nouvelles dont on montrerait le danger alors qu'on se serait bien gardé d'en tenter l'application.

On est heureux souvent, du côté des autorités scolaires, de faire état du travail de tel ou tel maître qui a particulièrement réussi dans la pratique des méthodes nouvelles : cahiers et albums, travaux divers figurent en bonne place dans les expositions. Il s'agit, n'est-ce pas de montrer qu'on évolue aussi, qu'on est à la page...

Malheureusement, l'examen traditionnel qui lui n'a pas changé revient. On impose les normes du contrôle formel à celui et à ceux qui ont fait place dans leur effort de chaque jour à la vraie éducation.

Les élèves, peu habitués aux chinoiseries des questions d'examens, auront peut-être quelque peine à se tirer d'affaires aussi bien que d'autres. Ils seraient brillants si des questions en rapport avec ce à quoi ils sont habitués leur étaient posées, si l'occasion leur était donnée de montrer ce qu'ils ont acquis.

Résultat : des jugements aussi faux et aussi néfastes que ceux-ci : « ils » ne réussissent pas si bien ; « leurs » résultats ne sont pas si brillants que ça ; au fond « ces » méthodes nouvelles n'apportent rien, etc...

L'école, c'est son rôle essentiel, fait acquérir à la fois le savoir et le pouvoir. L'examen — bien conçu — est un mode de contrôle qui peut révéler le degré du premier, mais fort difficilement du second. Savoir et savoir faire sont deux. Demander aux maîtres d'insister sur le savoir-faire et juger des résultats de leurs efforts en mesurant le savoir tout court, c'est les amener à persévérer dans les modes traditionnels d'enseignement pour assurer leur propre sécurité.

En définitive, les maîtres les plus cotés sont ceux qui sont rompus à la routine de leur métier, ceux qui limitent leur effort (non pas sur le terrain de la conscience professionnelle mais sur celui de la valeur éducative de leur enseignement) à préparer aux examens, et non pas les maîtres préoccupés de l'éducation intégrale des enfants parce que leur objectif, c'est leur réussite dans la vie et non pas seulement à l'école ; leur satisfaction est d'en faire des hommes au sens plein du mot et non pas de recevoir les compliments de leur inspecteur ou de leur commission scolaire.

R. Dottrens.

A PROPOS D'ANALYSE LOGIQUE

« Commencer de mettre dans la bouche de l'enfant, d'imprimer à sa mémoire des mots creux, sans qu'il porte en lui, dans ses sentiments ni ses sensations, le fondement réel de leur signification véritable, c'est poser la première pierre de toutes les absurdités, de tous les outrages à la nature dans l'emploi de ce don divin : la force du langage ; c'est poser la première pierre de toute prévention et de tout endurcissement. »

Pestalozzi

Verbalisme ou exercice de réflexion

Aprèment critiquée par les uns, considérée par les autres comme un exercice fondamental du français et de la pensée en général, l'analyse logique, telle qu'elle est si diversement appliquée dans nos classes, justifie tour à tour les deux attitudes.

Si elle reste un simple exercice formel, qui consiste à placer mécaniquement dans de rigides compartiments les mots, les groupes de mots et les propositions, à l'aide d'un trousseau de questions-trucs bien agencées, si elle n'exige pas la connaissance complète, la compréhension profonde du sens et du rôle des mots les plus insignifiants en apparence (un, le, de, etc.), qu'elle réclame de plus une nomenclature longue et compliquée, elle doit être condamnée sans pitié, comme un entraînement au verbalisme, une perte de temps, un exercice superficiel, parfaitement *inutile*, voire *nuisible*, parce que pratiquement il ne sert à rien et habitue les enfants à se satisfaire en employant des *mots*, derrière lesquels, sous lesquels, il n'est pas nécessaire qu'ils mettent une substance concrète et réelle ; l'élève classe les termes du langage d'une manière aussi automatique qu'un trieur à pommes de terre le fait des tubercules qu'il déglutit. Tout cela ne peut avoir qu'une seule utilité : jeter de la poudre aux yeux aux examens !

Il est une autre manière de procéder basée sur la logique des relations entre les mots et les idées, sur la connaissance claire de ces relations ; elle fait un constant appel à l'attention, oblige à la réflexion, ne veut et ne peut employer les mots et les définitions de la grammaire que s'ils se présentent clairs à l'esprit, pleins de sens, excluant le mécanique, le jeu de la mémoire pure, et la routine génératrice d'automatisme vide. Cette façon de faire ne permet pas les « effets » d'examens et par là déplaira à quelques-uns, mais les gens intelligents sauront voir et comprendront...

Un tout petit exemple : on demande à des élèves d'analyser cette partie de phrase : mourir de faim. Ils répondent d'un seul cœur : mourir, verbe ; de faim, complément indirect (ou d'objet indirect, ce qui est encore plus ridicule et faux par-dessus le marché), parce que ces mots répondent à la question « de quoi ? » Mais il nous est à peu près indifférent que « de faim » soit un complément indirect ou non. Quelle utilité y a-t-il à ce qu'on le fasse dire aux enfants ? Faisons-leur donc sentir le lien logique qui unit ces deux idées : « mourir » et « faim ». Demandons-leur l'utilité, le rôle du mot faim, que nous apprend-il ? Il nous donne la *cause* de la mort ; bon, alors, appelons-le, si nous voulons, complément de cause. L'important n'est pas que les élèves aient su donner un nom à ce complément, c'est qu'ils aient senti sa fonction, la relation de cause à effet qu'il entretient avec le mot « mourir », et cela par une compréhension intime, claire, de cette relation. Faisons fréquemment de petits exercices du genre de ceux-ci, et *discutons*-les avec les élèves :

1. Dire deux fonctions différentes que peut jouer le complément « fenêtre » dans l'expression : *parler de la fenêtre* (aus dem Fenster et vom Fenster). Fenêtre peut exprimer le lieu de l'action ou l'objet de l'action.
2. (Pour les élèves avancés.)

« *Le vieux prétend que partout on le sert.* »

« *Le vieux prétend que partout on le serve.* »

Préciser la différence de sens. D'où vient-elle ? (deux sens de « prétendre »).

3. « *La pensée de cet écrivain est toute dans son dernier ouvrage.* »
(Fonction de toute ? donc...)

4. « *La santé d'un individu est très souvent influencée par l'idée que lui-même se fait de son état.* »

Quels mots « *de* » met-il en rapport et quelle est la fonction de « *son état* » ? (Les étourdis et les élèves « entraînés » à l'analyse routinière par le truc infallible des questions passe-partout répondront : se fait de quoi ? de son état, complément indirect du verbe faire !)

5. « *Il est si petit qu'on ne le voit pas.* »

Fonction de la subordonnée ? Il est secondaire que l'enfant reconnaisse ou non cette subordonnée (du moins s'il n'apprend pas de langue étrangère) mais il est fondamental qu'il y voie et qu'il y sente une *conséquence* de la petitesse.

Quel magnifique moyen d'exercice dans la précision et l'« honnêteté » de la pensée peut devenir l'analyse logique ou grammaticale bien comprise et cela dès les premières années de l'école !

« *Elle a les lèvres rouges. Elle se met du rouge aux lèvres.* » Tu appelles le premier « rouge » adjectif, le second, nom ; pourquoi ? Votre élève a-t-il bien senti que le second recouvre, désigne une *substance* ; il est substantif, c'est le *nom* d'une chose, et que le premier complète, précise, enrichit le sens de « lèvres » ?

Il faut varier ses questions, les retourner, obliger l'élève à préciser malgré lui ce qu'il comprend ; user continuellement d'adresse, j'allais dire de ruse pour dépister tout recours paresseux à l'action unique et mécanique de la mémoire, pour éviter toute réponse où elle serait seule à jouer, pour éviter surtout toute réponse donnée au hasard « pour essayer », enfin, pour obliger l'esprit, en un mot à *penser* ce qu'il dit.

Une femme *debout*. Fonction de *debout* ? Félicitons l'élève qui nous répond : c'est une fonction d'adjectif (y a-t-il une différence de fonction avec assise dans : une femme assise ?), et faisons-lui simplement remarquer que, fait étrange, cet adjectif est invariable ; il s'en souviendra bien mieux que s'il l'apprend de toute autre manière ; ou bien, expliquons-lui, si l'on veut, que c'est un adverbe employé adjectivement et qui garde sa propriété adverbiale d'invariabilité ; nous contribuerons ainsi à le débarrasser de cette idée ridicule que la grammaire française est un tissu d'exceptions, d'illogismes et d'absurdités.

Mécanisme ou analyse de la pensée

On trouve inutile d'apprendre une classification en nombreuses catégories, accompagnées chacune de son inséparable et inévitable question-clé des compléments ou des subordonnées. On a raison. Mais c'est un précieux exercice de la pensée que de reconnaître dans un groupe de mots une fonction de conséquence, de cause, de but, de condition, etc., *de la reconnaître par le sens*, sans qu'il soit besoin de « poser une question », sans qu'on éprouve la nécessité de faire entrer à tout prix ces mots dans un casier préparé d'avance et sans que le travail ne consiste qu'à classer mécaniquement compléments, subordonnées, noms, adjectifs.

tifs, articles ou mots invariables, travail sans âme et sans but, analyse vidée de sa substance, exercice stérile, alors qu'il doit être une gymnastique magnifique pour forger un esprit clair qui ne se paie pas de mots. Il faudra discuter, on pourra hésiter, tel complément apportera à la fois une idée de manière et de moyen, tel autre une idée de cause et de temps : seule la connaissance profonde, *l'analyse vraiment de la pensée en ses innombrables nuances pourra permettre une œuvre féconde.*

On trouve inutile, heureusement, d'apprendre par cœur la série des prépositions, des conjonctions ou des adverbes. On a raison, mille fois raison. Mais c'est un bon exercice de pensée que d'apprendre à voir, par exemple, dans telle préposition le lien logique, *rendu visible* par elle, *que l'esprit a mis entre deux mots* : « asseoir sur un bloc » et « asseoir un bloc » (« sur » met entre « asseoir » et « bloc » une relation de lieu, *il rend visible le lien mis par la pensée entre les deux mots*, il marque que « bloc » est un complément de lieu) ; de même : « entrer un tonneau » et « entrer dans un tonneau », etc. L'enfant sentira souvent mieux le rôle de la préposition en la supprimant dans la phrase. Et ainsi, avec d'autres mots de liaison : *et*, sens d'addition, *mais*, de restriction, d'opposition, d'objection, etc. ; *ou*, sens d'alternative ; *donc*, de déduction, de conclusion, etc. etc.

Subtilités que tout cela ? **Alors tout ce qu'on fait à l'école pour développer le raisonnement, le jugement, pour lutter contre le verbalisme, est subtilité.** C'est bien l'analyse logique-routine et pure classification mécanique qui use de subtilités !

V. Dentan.

LA COMPOSITION

2e application - La notion de plan

Parmi les techniques de rédaction demandant à être étudiées systématiquement, celle de plan est sans doute l'une des plus fréquemment discutées. Faut-il un plan ? Est-ce à l'élève de le trouver ? Est-ce au maître de le donner ? Chacun donne à ces questions sa réponse personnelle. Il nous paraît donc utile de les étudier ici.

Le critère de jugement nous paraît simple. Le plan sera une erreur lorsque, poteau indicateur trompeur, il amène l'enfant sur un domaine étranger à ses expériences réelles. Mais qu'il représente, au contraire, les jalons de la marche que l'enfant entend suivre pour nous mener sur le terrain qu'il a lui-même choisi, le voici devenir condition de bon travail et source de vie.

Dans le texte littéraire, le plan est la façon dont l'auteur a groupé, arrangé ses idées. Cette disposition n'est jamais laissée au hasard. Il s'agit de savoir où mettre tel fait, tel argument. Tout écrivain s'efforce de convaincre, de mettre le lecteur en sympathie avec lui. Il importe donc que les idées s'enchaînent agréablement, clairement, dans l'ordre qui leur donnera le plus de valeur.

C'est ce que nous essayerons de faire comprendre aux élèves par l'étude du texte suivant :

Au marché

Sous les arbres, dans un joyeux remue-ménage, les maraîchers et les revendeurs ont installé leurs bancs. Quelques-uns portent la blouse bleue ou grise du paysan, d'autres la veste du citadin ou le tablier blanc du marchand d'œufs et de fromage.

Il y a déjà de la jeune salade, des paquets de rhubarbe attachée d'un brin d'osier et dont les tiges carminées sont creusées d'une rigole en coup de gouge; des poireaux, de la mâche dont les petites cocardes vertes semblent sourire au fond de leur caisse. Il y a des pommes flétries; des pyramides d'oranges; des citrons et, sous les tentes de toile, des quartiers de fromages qu'une bonne femme en blouse claire fait goûter à la pointe du couteau :

— Vous verrez, Madame, il est extra!

Un vieux bonhomme tend d'une main des têtes d'aulx dont les chaînes tressées passent autour de son cou. Des poulets morts et plumés, des choux rouges, des choux blancs, des œufs dans des corbeilles garnies de paille, des pommes de terre dans leurs sacs, des tranches de gâteaux et des petits pains au sucre; tout cela dans un bruit de voix, de piétinement, dans un envol de papiers et de brindilles, avec le piaillage des moineaux dans les branches...

(Maurice Kuès : *Les eaux de Siloé.*)

Après la lecture et l'explication du vocabulaire, nous demanderons aux élèves de chercher les parties du morceau. Il y a gros à parier qu'ils diront trois, chaque division se terminant pour eux à l'alinéa. Nous leur ferons toutefois remarquer immédiatement que ce partage par paragraphe est arbitraire et qu'ils auraient de la peine à trouver un sous-titre ne s'appliquant rigoureusement qu'à une seule des parties.

Supposons en effet qu'on ait pour les deux premiers paragraphes :

1. Les vendeurs.
2. Les marchandises.

Mais voici au troisième alinéa encore des vendeurs, encore des marchandises ! Pourquoi l'auteur n'a-t-il pas mieux groupé ses idées ?

— Décidément, ce texte n'a pas de plan, pensent nos écoliers. C'est un beau désordre, un amusant pêle-mêle.

Un beau désordre, un amusant pêle-mêle ! Voilà qui est intéressant ! Mettons cette idée en parallèle avec l'image du marché que l'auteur vient d'évoquer. Tout était donc bien en ordre sur ce marché ? Oh ! non ! Alors ? Alors c'est que l'écrivain a voulu ce désordre dans l'arrangement de ses idées, désordre qui rappelle celui des étalages et des marchandises hétéroclites de la foire. Nous avons ainsi parcouru les bancs sans but défini, nous amusant des légumes, des fruits, nous arrêtant devant la bonne femme qui nous tend à goûter ses fromages, auprès du vendeur de têtes d'aulx, revenant ensuite en flânant vers de tentantes victuailles, pour écouter, finalement, la rumeur confuse des bruits planant sur l'ensemble...

Ainsi les idées du texte, dont la disposition un peu chaotique suggère la propre incohérence de la foire, peuvent se grouper autour des trois faits suivants :

1. Les vendeurs.
2. Les marchandises.
3. Les bruits.

Le plan étant découvert et son mouvement imprévu expliqué, nous aurons achevé la première partie de notre leçon.

Nous aurons fait constater qu'un plan peut être très souple, mais doit toujours se justifier en contribuant à rendre plus claire, plus accessible la pensée de l'auteur.

Ici se placera la technique d'application. « L'auteur de notre texte, dirons-nous, ayant traité le sujet du marché, nous l'a fait voir sous l'aspect d'un agréable désordre, d'un amusant pêle-mêle. Vous avez, vous aussi, vécu des marchés qui vous ont laissé une impression. Laquelle? Pensez-y et essayez de grouper vos idées autour de quelques faits principaux, en un mot, de faire un plan, *votre* plan. »

Pour *Abetel*, le marché, c'est ce jour qu'il est rentré à la maison ployé sous le poids des paniers, par une forte bise de décembre qui lui mordait les oreilles et les doigts, lui arrachant des larmes... Pour *Bovey*, c'est le marché de chaque samedi : il va rejoindre à onze heures sa mère derrière les corbeilles de légumes, pour l'aider, petit vendeur appliqué et déjà intéressé. Il verra les choses, lui, par l'autre bout de la lunette. Et voici *Chapuis* qui lève la main un peu inquiet... : « Est-ce qu'on peut parler d'un marché de fleurs, de la Saint-Louis? » Celui-là affirme déjà des goûts particuliers et c'est très bien.

Ainsi chacun, ajustant son titre s'il le faut, va s'inspirer du sujet étudié et rapporter au maître ses idées et son plan personnels :

ABETEL :

Titre : Jour de marché. *Plan :* 1. Le temps qu'il fait. 2. Mes emplettes. 3. Les vendeurs. 4. J'ai enfin tout ! 5. Pénible retour.

BOVEY :

Titre : Au marché. *Plan :* 1. Samedi, 11 heures. 2. L'endroit. 3. Nos marchandises. 4. Les clients. 5. Scène de vente. 6. Réflexion.

Et CHAPUIS :

Titre : Marché aux fleurs. *Plan :* 1. Jour et saison. 2. L'endroit et vue d'ensemble. 3. Les fleurs. 4. Mon « banc » préféré. 5. Conversations et rumeurs.

Nous ne demanderons pas nécessairement aux élèves d'écrire la composition qu'ils sont maintenant prêts à rédiger. L'essentiel est qu'ils comprennent le sens personnel dans lequel ils doivent travailler. Le maître n'encouragera pas l'uniformité, source de verbiage. Il évitera de dire à Chapuis : « Tu as oublié de parler des vendeurs » ; et à Bovey : « Tu ne nous dis rien de la circulation un jour de marché ! » L'important n'est pas dans le fait de tout dire, sottise prétention qu'encourage l'observation, mais bien au contraire dans l'affirmation de certains détails nécessaires à la clarté et à la vigueur de l'expression de telle particulière expérience.

Voici, enfin, la leçon de composition proprement dite où l'élève aura le loisir d'appliquer les principes étudiés :

« L'auteur nous a montré une scène animée par un désordre à la fois abondant et pittoresque. Cherchons dans notre expérience une vision, une scène suggérant la même impression de désordre ; désordre amusant comme dans notre texte, ou affligeant, ou imprévu... »

— Un déménagement ! Bon. Le bureau de mon papa ! (Hum !) Un jardin abandonné ! Ma chambre, quand je m'y suis battu avec mon frère !

Les sujets foisonnent. C'est compris. Notons en passant que les titres offerts ainsi par les élève peuvent être transformés par le maître : il ne faut pas négliger l'apport de suggestions que peuvent donner certains mots. Ainsi le bureau du papa deviendra « Foire aux papiers », la chambre, lieu de combat, « Champ de bataille ».

Nous ajouterons, en achevant cette étude, que la notion de plan ne peut être assimilée par une classe en une leçon. Elle constituerait même plutôt un chapitre complet de la technique de rédaction et il y aurait lieu d'y revenir plusieurs fois comme on revient fréquemment en arithmétique sur les fractions ou les mesures de temps. Mais il faut finalement que l'enfant soit convaincu du fait que le plan lui est une aide et non une entrave. Il prendra alors plaisir à l'arrangement de ses idées comme à la reconstruction d'un « puzzle ». D'autre part, l'étude du plan chez les bons auteurs apporte des suggestions nombreuses dans l'art des dispositions. L'imprévu, la fantaisie intelligente, la raison secrète d'un certain mouvement (comme c'était le cas dans notre texte) sont autant de petits mystères intéressants à dissiper. Leur découverte contribuera efficacement à lutter contre l'esprit étroitement scolaire du plan aride, maussade, étouffant comme un carcan, hélas encore trop fréquent. Vous le connaissez : introduction, développement, conclusion, cette dernière dotée dans les cahiers d'un point final majestueux, seul signe de la personnalité enfantine enfin libérée...

N.B. — Les collègues qui présenteraient cette étude à leur classe demanderont aux enfants de joindre leur plan à la composition. On pourra à la correction en discuter la valeur.

Georges Annen

BIBLIOGRAPHIE

LES FICHES JURIDIQUES SUISSES qui ont publié un excellent commentaire fiscal intitulé *les Impôts du Canton de Vaud* de M. Jean Brack, viennent de mettre cette brochure au point en tenant compte des toutes dernières modifications intervenues dans l'ordre fiscal vaudois.

Nous nous plaisons à signaler cette brochure appelée à rendre d'excellents services à tous ceux qui se penchent avec anxiété sur leurs feuilles d'impôts.

2 jeunes filles de 14-16 ans, désirant apprendre l'allemand, seraient prises en **pension** dès Pâques ou époque à convenir. Occasion de fréquenter l'école secondaire. Piano à disposition. Excellente cuisine. Réf. S'adresser à **Mme Luginbühl, Leimen, Zäziwil** (Berne) Tél. (031) 8 51 40.

«Nous voici!»

REVUE COOPÉRATIVE MENSUELLE POUR LA JEUNESSE

Rédaction : Mme A. Schmitt, 60, Ecluse, Neuchâtel

SOMMAIRE DU No 1 (deuxième année)

Véracité, par R. Lazurelle - La Boîte aux idées - Octave et les cravates, récit et dessins de L. Guénat. La Courbe du succès - Un conte de fées qui n'en est pas un - L'Energie et ses transformations - Les aventures d'Hector Petitbedon - Education... discipline - A propos d'aviation - Qui est Chrysogone? concours - De la Rochelle à Berne en auto-camping - Schuss - Les Maisons, poème de C. F. Ramuz - Comment dire un poème - Quelques suggestions pour photographier dans la neige - Tapisseries... papiers peints... - Le costume à travers les âges: Haut Moyen Age - Nombreux dessins et photos.

Demandez un numéro spécimen gratuit à l'Administration, 64, Tellstrasse, Bâle.
Abonnement annuel: Fr. 3.— (compte de chèques postaux: V. 31)



PAPETERIE - LIBRAIRIE
LAUSANNE

284

BON

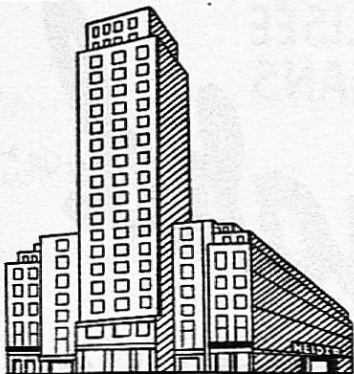
pour un rabais spécial sur tous
les achats chez

BORNET S. A.

Electricité Eau Gaz

GENÈVE RUE DE RIVE TÉL. 5 02 50

262



meubles
HEIDER
S.A. MAÎTRE EBÉNISTE
MAISON FONDÉE EN 1860
100% SUISSE
85 ANS D'EXPÉRIENCE
A LAUSANNE
BEL-AIR-MÉTROPOLE

CHAMBRES A COUCHER
SALLES A MANGER

Qualité garantie
Prix avantageux
Choix énorme

11, Terreaux - Métropole

LAUSANNE

Livraison franco



L'ABC de la craie

E

ECOLA

La craie avantageuse pour école, de forme conique connue. Elle est livrable en blanc, ainsi qu'en 12 autres couleurs assorties. Ecola rend les cours amusants. Demandez des échantillons.

Plüss-Staufers S. A., Oftringen.

Instituteurs, Institutrices !

Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves !

Demandez notre catalogue gratuit du matériel pour :



FRANZ SCHUBIGER WINTERTHUR
Anciennement Schweizer & Schubiger

le calcul
l'école active
le travail
manuel

293



BONNARD

**LA MAISON SPÉCIALISÉE
DEPUIS PLUS DE 100 ANS**

Bonnard *et Cie S.A.*

nouveautés
Lausanne

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9. Bulletin: Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements:

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces: Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

Nouveau livre de calcul

oral et mental, de F. Mueller

destiné aux Maîtres primaires (à l'usage des classes moyennes et supérieures).

4^e édition

Prix fr. 2.80

EDITION: W. HABEGGER, DERENDINGEN
LIBRAIRIE/IMPRIMERIE (SOLEURE)

ECOLE PROFESSIONNELLE DE JEUNES FILLES

LA SOLITUDE, AV. CÉSAR ROUX 2

LAUSANNE

Section « APPRENTIES » :

Durée des cours: 3 ans. Certificat fédéral de couturières pour dames.

Section « TRAVAUX FÉMININS » :

Durée des cours: 1 an. Confection, raccommodage, lingerie, broderie, tricot.
L'année scolaire débute en avril.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 15 mars, à la Direction des écoles,
bureau 421, Beau-Séjour 8, 4^e étage, Lausanne.

Tous travaux de reproduction
Toutes fournitures de bureau
Machines à écrire, machines à calculer

MAX DUCOMMUN

(Royal Office) 340
Ld-Robert 66, LA CHAUX-DE-FONDS

Pianos occasions

Grand choix à l'état de neuf avec
garantie

205

E. KRAEGE

ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE

Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Gare C. F. F.
LAUSANNE Tél. 3 17 15

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ SPV

*Etes-vous assuré
contre la maladie?*

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT

Ed. Payot 4 Lausanne Téléphone 3 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.